

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 388

présenté par

M. Dive, M. Cordier, Mme Gruet, M. Rolland, M. Forissier, M. Ray et M. Viry

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 49, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.